

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 2026

N°036_2026

DATE DE LA CONVOCATION :
19/05/2026
DATE D’AFFICHAGE :
19/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 9
Absent : 1
Ayant donné procuration : 5

OBJET : AUTORISATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D’AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITES

L’an **DEUX MILLE VINGT SIX** et le vingt-six, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session du mois de mai sous la présidence de **Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Alain BEDOS en qualité de secrétaire de séance.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Dider AUCHOIX, Alain BEDOS, Laurie BESSON, Edouard DILLIES, Karim FERAH, Emma LEON, Stella REYNAUD, Marie-José RUIZ et Didier VILLEMUS

Absents ayant donné procuration : Monsieur Thierry DELESCLUSE donne pouvoir à Monsieur Edouard DILLIES, Madame Magali FERRAT donne pouvoir à Madame Marie José RUIZ, Monsieur Alexandre HAYEK donne pouvoir à Monsieur Didier AUCHOIX, Madame Julia RIGAMONTI donne pouvoir à Madame Laurie BESSON, Madame Morgane VERBE donne pouvoir à Monsieur Didier VILLEMUS ;

Absents : Madame Marie-Line LISI

Exposé des motifs :

Madame La Maire expose qu’au vu des besoins de la collectivité en matière de personnel durant l’été, il est nécessaire que l’assemblée délibère sur le principe du recrutement d’agents non titulaires de droit public pour faire face à un accroissement saisonnier d’activité.

Comme chaque année, le service technique de la municipalité doit faire face à un accroissement d’activité dû à la période estivale ainsi qu’aux missions purement saisonnières qui sont assurées durant quelques mois.

Afin de répondre à ce besoin, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois saisonniers pour l’année 2026 tels que définis dans le tableau ci-après :

Service	Nbre	Temps de travail	Grade	Echelon	Période
Service technique nettoyage et espaces verts	1	TNC 17H30	Adjoint technique	1 ^{er}	Du 01/06 au 31/08/2024

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 – chapitre 012.

Visas :

VU l’exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L332-23-2°,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale


Au vu de ce qui précède, ouï l’exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE**

- ▶ **DÉCIDE** de l’emploi d’agents non titulaires de droit public, pour le motif accroissement saisonnier d’activité sur la base des conditions précitées
- ▶ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer les contrats d’engagement correspondants, ainsi que tout document utile à la bonne gestion de ce dossier

Madame La Maire,
Emma LEON
Maire
27 mai 2026



Le Secrétaire de séance,
Alain BEDOS



Fait à La Bastidonne,
Le 26 mai 2026.



Parc
naturel
régional
du Luberon



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département Du Vaucluse
F-84120 LA BASTIDONNE

Tél: 04.90.09.63.95
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 084-218400109-20260526-036_2026-DE